



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

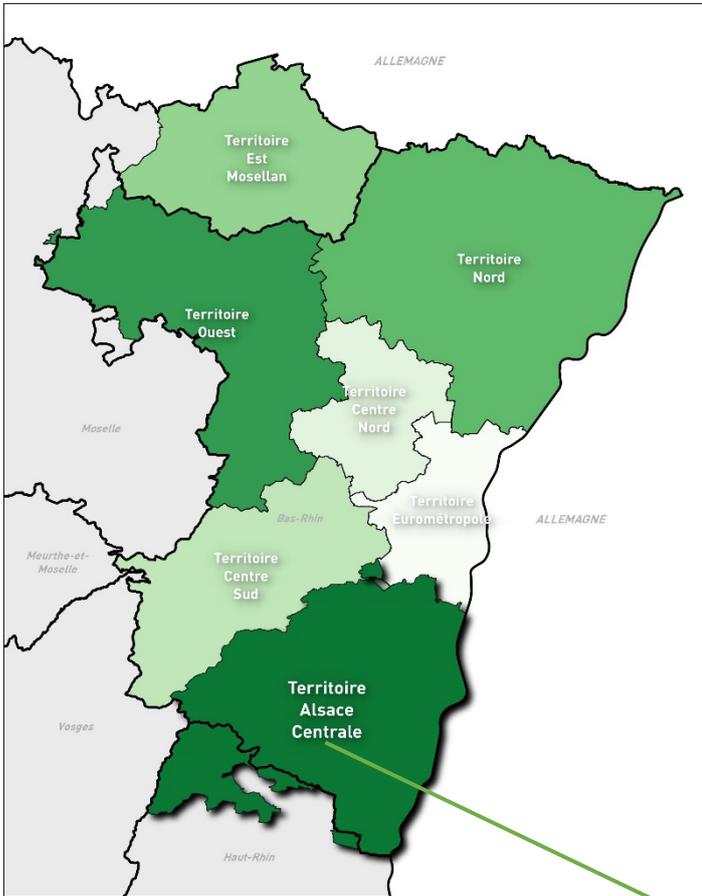
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE LA VALLEE DE VILLE





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE LA VALLEE DE VILLE

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2007**

Membre du SDEA depuis : **25/10/1985**

Nombre de communes : 18

Nombre de délégués : 18

Vos usagers

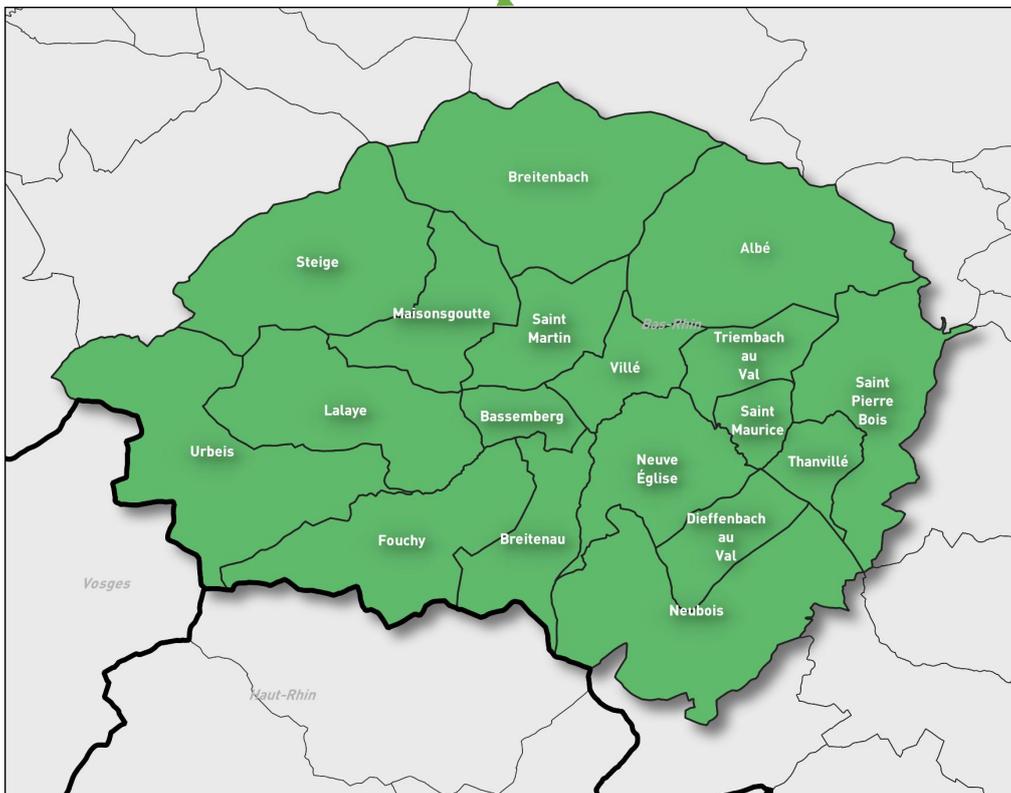
- 4 565 abonnés
- 10 452 habitants desservis

Vos volumes

- 436 350 m³ assainis
- 96 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

Centre et Antenne de rattachement : Benfeld



**VOTRE PRÉSIDENT EN 2019:**

Roland RENGERT

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration

- 12 bassin(s) d'orage
- 44 déversoir(s) d'orage
- 4 station(s) de pompage
- 135,87 km de réseaux communaux
- 21,83 km de réseaux intercommunaux
- 2 509 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m ³ /jour	Equiv-hab
Villé	6 260	12 500

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	102	101	101
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93 %	93 %	93 %



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

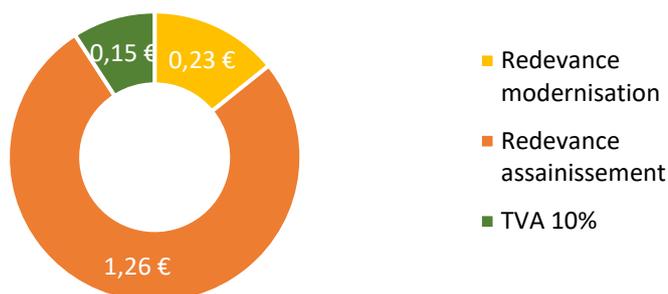
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

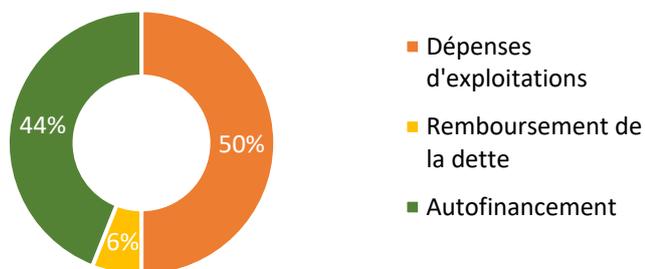
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **57,50 € HT/an**
- Part variable : **0,78 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,26 € HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **1,64 € TTC par m³ pour 120 m³**

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette

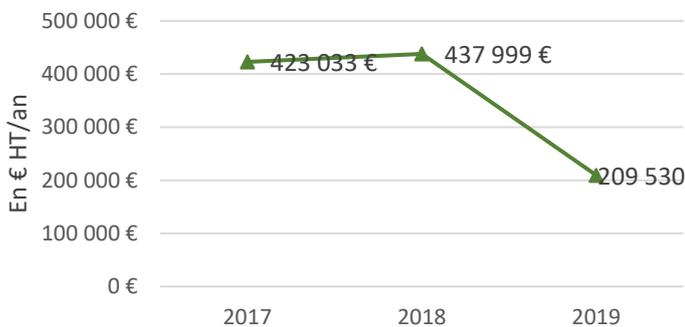


Evolution des tarifs de l'assainissement

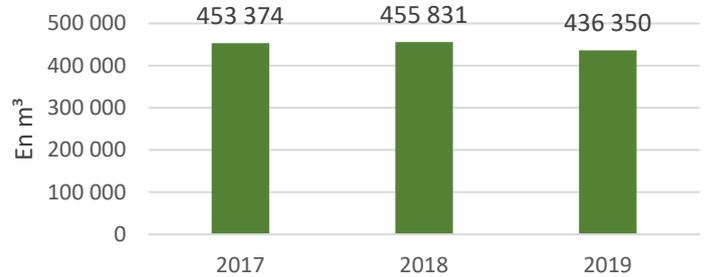




Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le périmètre de la Vallée de Villé assainissement dégage un résultat de fonctionnement d'un peu plus de 1,6 M€, soit près de 4 % de plus qu'en 2018, liés en partie à la hausse des participations de tiers. Les dépenses de fonctionnement sont stables. L'excédent d'exploitation 2018 permet de financer les investissements 2019 sans avoir recours à l'emprunt. Avec un résultat de clôture de près de 1,5 M€ et une dette vieillissante (durée d'extinction inférieure à une année), le périmètre présente une bonne santé financière.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1 an	0,9 an	0,7 an
Capital restant dû	399 207 €	339 988 €	298 702 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	886 €	2 952 €	1 761 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

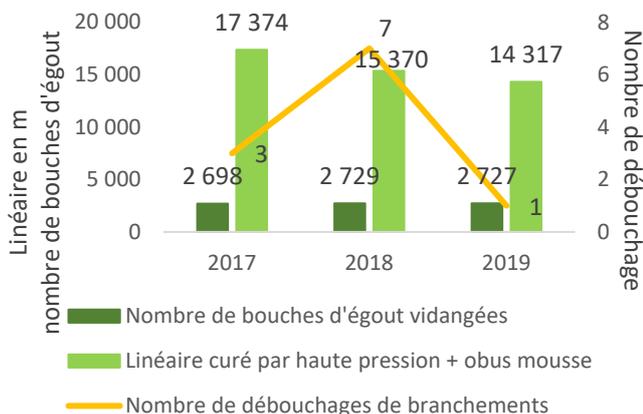
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>.



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

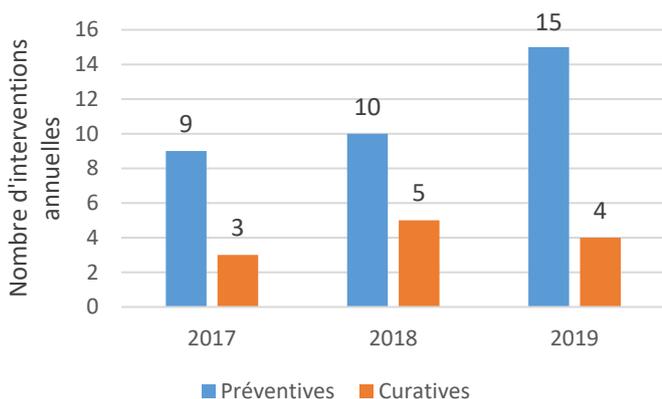
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



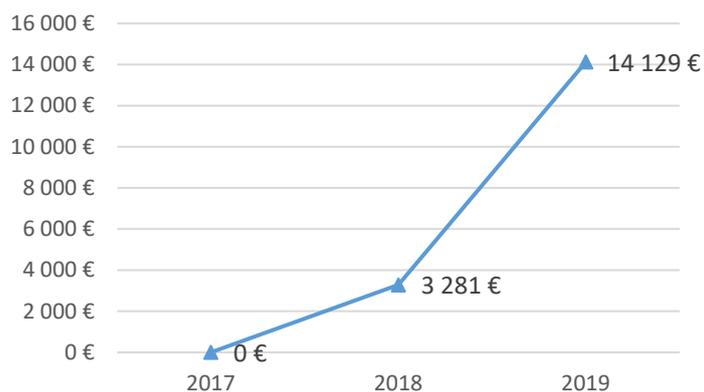
CHIFFRES CLÉS

- **115,26** tonnes de sables extraits du réseau
- **14,32** km de réseaux curés
- **9,08** % taux de curage
- **8** nettoyages de stations de pompage
- **2 727** bouches d'égout vidangées
- **1** débouchage de branchement
- **5/5** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4	2	1
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	30	90

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	23	33	27
Assimilables Domestiques	0	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	23	33	27

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Industriels

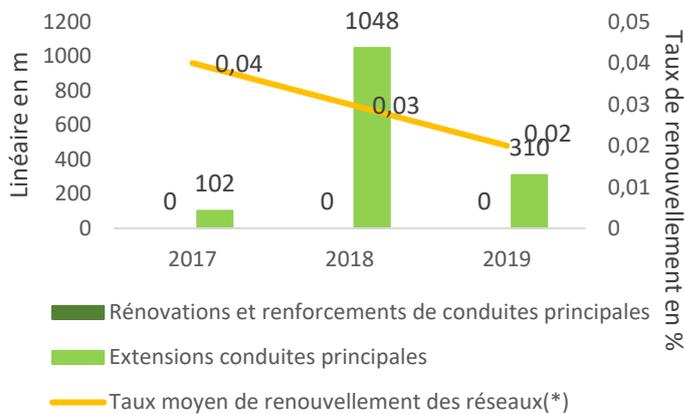
Industriels :

- **BURCKERT** à Triembach-au-Val (fabrication de systèmes de régulation de fluides),
- **EGELHOF** à Breitenbach (fabrication d'appareils de régulation thermostatiques),
- **SCHENKER STORES FRANCE** à Thanvillé (fabrication d'articles textiles).

3 Industriels dont 0 (*) conventionnés avec le SDEA

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX**

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux

**Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages****Pompages eaux usées :**

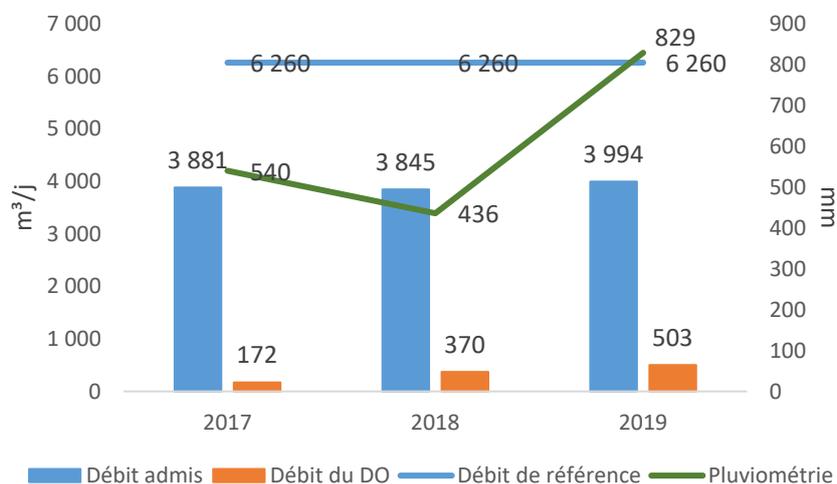
- Saint-Maurice, rue de la Gare : confection de l'armoire électrique.



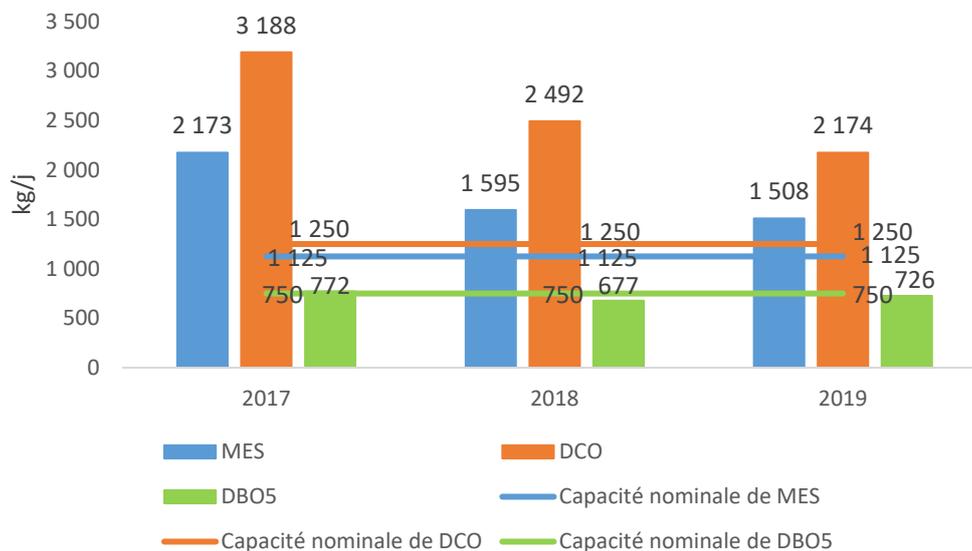
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

Évolution des débits moyens entrant sur la station



Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **51 %** de la valeur nominale, contre **223 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Villé	51 %	223 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	94 %	98 %	94 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Comme chaque année, les charges de pollution admises par la station d'épuration sont nettement supérieures aux capacités nominales (186 % pour le paramètre DCO et 223 % pour le paramètre MEST), sans toutefois détériorer la qualité du traitement épuratoire.

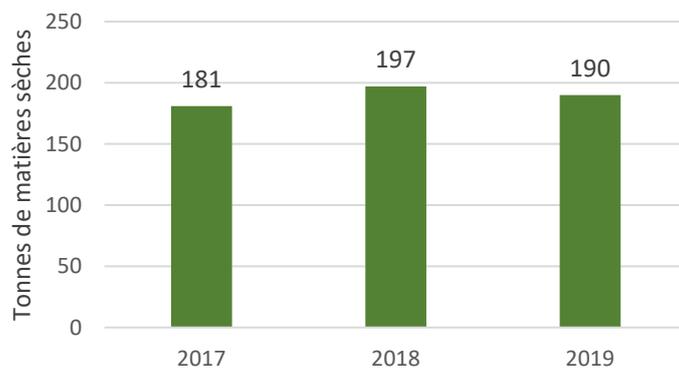
Au niveau de la conformité des rejets d'eaux traitées vers le Giessen, les 5 indicateurs de conformité calculés sont globalement satisfaisants. Seul l'indicateur de la conformité de la performance des équipements d'épuration n'est que de 94 %. Cet indicateur qui tient compte des débits surversés au niveau du déversoir d'orage dans le calcul du rendement et de la concentration en sortie de station d'épuration est en baisse, notamment à cause d'une pluviométrie plus importante en 2019 (829 mm en 2019 contre 436 mm en 2018). Cette augmentation importante de la pluviométrie impacte les débits admis (+ 3 %), ainsi que les débits surversés qui sont pris en compte dans le calcul de cet indicateur.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

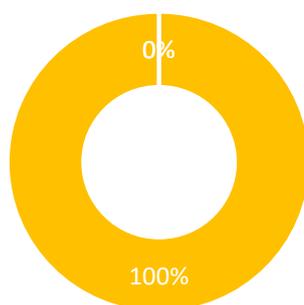
LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

**À noter**

En 2019, quelques 645 tonnes de boues produites par la station d'épuration de Villé ont été évacuées vers une plate-forme de compostage à Ménarmont (88). Une production de boues stable par rapport aux années précédentes.

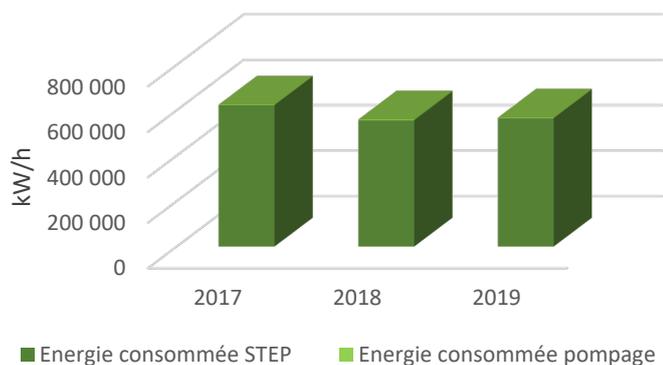
➤ Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION
D'EPURATION (STEP)**À noter**

En 2019, la consommation électrique de la station d'épuration de Villé est restée stable par rapport à celle de 2018.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement, une modélisation ciblée au droit du déversoir d'orage DO304, alimentant le bassin de pollution rue du Haut-Koenigsbourg, à Villé a été réalisée en 2019. Elle a montré un défaut de conception de l'ouvrage, freinant l'alimentation du bassin de pollution. Des travaux sont prévus à court terme visant à optimiser le stockage et par conséquent, réduire les déversements vers le milieu naturel.

Parallèlement, un schéma directeur global d'assainissement sur l'ensemble du Périmètre a été engagé au courant de l'année 2019. Cette étude s'articule autour de trois axes :

- une analyse du fonctionnement du système d'assainissement lors de pluies exceptionnelles,
- une analyse de l'impact des déversements par temps de pluie sur les milieux récepteurs,
- une analyse de la conformité du système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les conclusions de cette étude permettront de proposer des actions à mener pour résoudre les dysfonctionnements lors des pluies exceptionnelles et des aménagements nécessaires pour limiter les flux déversés vers le milieu récepteur, afin de tendre vers la conformité. Ce schéma directeur comprendra également une campagne de mesure et de recherche d'eaux claires parasites.

AUTRES INFORMATIONS

En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 30 octobre 2017, une campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau présentes dans les eaux brutes en entrée de station et dans les eaux traitées en sortie, a été menée tout au long de l'année 2018. Elle a permis l'identification de micropolluants présents en quantité significative.

Cette phase de recherche sera complétée en 2020 et 2021 par une phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration, ayant pour objectifs d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes.



JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
 <p>Épluchures fruits et légumes</p>	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
 <p>Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures</p>	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
 <p>Les médicaments</p>	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
 <p>Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...</p>	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
 <p>Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.</p>	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 452
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	190 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	1,64 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1 761 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,02 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94,231 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,7 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)